



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **OROCIDE***

de la société ORO AGRI INTERNATIONAL LTD

enregistrée sous le n° 2022-2094

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 mars 2023,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	OROCIDE PREV-AM ULTRA PREVAM PLUS PREVAM ORO-QUIN SINALA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ORO AGRI INTERNATIONAL LTD. Bankastraat 75 9715CJ GRONINGEN Pays-Bas
Formulation	Micro-émulsion (ME)
Contenant	60 g/L - huile essentielle d'orange
Numéro d'intrant	9874-2015.02 (numéro d'intrant correspondant à la nouvelle composition du produit)
Numéro d'AMM	2180631
Fonction	Insecticide, acaricide et fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, la fabrication du produit pour la mise sur le marché français s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, à compter du 24 mars 2023.

Date limite pour la vente et la distribution du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/06/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/03/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 24/03/2023

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)